

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 07 avril 2015 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE D'ACTON VALE

S.O.  
2015-03-16

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le seizième jour du mois de mars de l'an deux mille quinze à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no. 1  
Madame Suzanne Ledoux, conseillère district no. 2  
Monsieur Raymond Bisailon, conseiller district no. 3  
Monsieur Yvon Robert, conseiller district no. 4  
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5  
Monsieur Patrice Dumont, conseiller district no. 6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Éric Charbonneau.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et madame Claudine Babineau, OMA, greffière, assistent également à cette assemblée.

Rs.2015-03-089

#### **ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 16 mars 2015 avec la modification suivante :

#### **AJOUTER:**

**14.4 Résolution pour autoriser le paiement d'une facture émise par LoJack Canada Entreprises ULC, pour un plan de protection boomerang du radar portatif.**

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2015-03-090

#### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 02 MARS 2015.**

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 02 mars 2015 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV).

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 02 mars 2015 et de modifier la résolution Rs.2015-03-076 :

Résolution relative à une demande d'autorisation au Ministère de l'Environnement pour la phase II de la rue Pelchat ainsi que pour annuler les résolutions 2015-02-032 et 2014-12-421

Pour :

Résolution relative à une demande d'autorisation au Ministère de l'Environnement pour la phase II de la rue Pelchat ainsi que pour annuler les résolutions 2015-02-035 et 2014-12-421.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

#### **CORRESPONDANCE.**

Rs.2015-03-091

#### **DEMANDE D'APPUI FINANCIER DE LA FONDATION LA CLÉ SUR LA PORTE.**

Attendu que l'organisme La Clé sur la Porte de Saint-Hyacinthe vient en aide aux femmes victimes de violence conjugale ainsi que leurs enfants;

Attendu qu'environ 100 femmes et autant d'enfants sont hébergés chaque année pour des séjours variant de quelques jours à quelques mois;

Attendu que cet organisme offre, à toute heure du jour ou de la nuit, un service d'écoute, soit en personne ou au téléphone, pour informer les femmes de leurs droits ou des ressources disponibles, les écouter et les soutenir dans leurs démarches médicales, juridiques et économiques;

Attendu que ces services sont gratuits et qu'une aide financière de la ville est sollicitée;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 100 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970 à la Fondation La Clé sur la Porte à titre d'appui financier à cet organisme.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2015-03-092

#### **LETTRE DE LA FONDATION MIRA INC.**

Attendu que la Fondation Mira Inc. veut tenir, par l'entremise des Chevaliers de Colomb d'Acton Vale, un barrage routier à l'angle des rues Roxton et d'Acton, le 6 juin 2015;

En conséquence, le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise les Chevaliers de Colomb d'Acton Vale à tenir une activité de levée de fonds au profit de la Fondation Mira Inc. à l'intersection des rues Roxton et d'Acton, le 6 juin 2015, de 9 h à 16 h;

Que la sollicitation soit effectuée conformément aux dispositions du Code de sécurité routière;

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise, pour fins d'information, au service des Travaux publics ainsi qu'à la Sûreté du Québec.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2015-03-093

**DEMANDE DE PRÊT DE MATÉRIEL PAR LE COMITÉ ORGANISATEUR DU « RELAIS POUR LA VIE DE LA MRC D'ACTON ».**

Attendu que l'évènement « **Relais pour la vie de la MRC d'Acton** » se tiendra les 29 et 30 mai 2015 au parc Donald-Martin;

Attendu que le comité organisateur soumet une demande à la ville pour le prêt de matériel, soit : des barrières, des chaises, des tables, le double de poubelle à l'an passé, deux estrades et l'accès au panneau électrique;

Attendu qu'une demande en vertu de l'article 24 du G-100 est formulée afin de prolonger l'animation jusqu'à 1 h 00, le 29 mai;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville D'Acton Vale autorise le comité organisateur « **Relais pour la vie de la MRC d'Acton** » à utiliser le parc Donald-Martin, le 29 et 30 mai 2015 pour la tenue de son activité.

Que la Ville autorise le prêt de barrières, de chaises, de tables et ce, selon la quantité nécessaire, deux estrades et l'accès au panneau électrique, au comité organisateur « **Relais pour la vie de la MRC d'Acton** » pour la tenue de son activité;

Que le comité organisateur devra procéder, à ses frais, à la location d'un conteneur à déchets suffisamment grand pour contenir l'ensemble des déchets générés par l'évènement. Ce conteneur à déchets devra être disposé directement sur le site du parc Donald-Martin;

Que la Ville autorise le prolongement de l'animation. Cependant, toutes les activités devront être terminées à 1h le 30 mai 2015;

Que le comité organisateur devra s'assurer que le bruit résultant de cette soirée soit raisonnable;

Que copie de la présente soit transmise à la Sûreté du Québec.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2015-03-094

**DEMANDE D'UTILISATION DU TERRAIN DU POSTE PARÉ.**

Attendu que dans le cadre d'une formation pour la Fédération des trappeurs gestionnaires, monsieur Jean-Marie Benoit désire offrir des formations pratiques le 18 avril 2015 et le 2 mai 2015 et qu'à cet égard, il demande la permission d'utiliser le terrain du poste Paré;

Attendu que monsieur Benoit s'engage à remettre le terrain dans le même état que lors de la prise de possession;

En conséquence, le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise monsieur Jean-Marie Benoit à utiliser le terrain du poste Paré le 18 avril 2015 et le 2 mai 2015 pour y offrir ces formations pratiques;

Que monsieur Benoit communique avec le directeur des Services culturels et sportifs, monsieur Stéphane Chagnon, pour fins d'entente et en cas de problèmes durant ces journées;

Que monsieur Benoit remette le terrain dans le même état que lors de la prise de possession.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2015-03-095

**DEMANDE DE COMMANDITE DU CLUB SPORTIF NAWATOBI UPTON.**

Attendu que le 2 mai 2015 se déroulera à la polyvalente Robert-Ouimet, un championnat canadien de nawatobi;

Attendu que la Fédération sportive nawatobi Québec et le club nawatobi Upton doivent, pour réaliser cet évènement, acquitter des coûts pour les assurances, la surveillance, la conciergerie, les récompenses, le transport, la location du matériel, les affiches et divers documents;

Attendu que la Ville d'Acton Vale est sollicitée pour le prêt de vingt tables et trois cents chaises à titre de commandite, afin de contribuer à la réussite de cet évènement;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu :

D'autoriser le prêt de vingt tables et trois cents chaises au club nawatobi Upton à titre de commandite. Cependant, le transport du matériel devra être assumé par le Club.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.**

Aucune dépense.

Rs.2015-03-096

**RÉSOLUTION POUR ACCEPTER ET DÉSIGNER LES SIGNATAIRES DU PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LA FOIRE AGROALIMENTAIRE DE LA RÉGION D'ACTON.**

Le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'accepter, tel que soumis, le protocole d'entente à intervenir avec la Foire Agroalimentaire;

D'autoriser une dépense d'un montant de 5 000 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-701-90-970 à la Foire Agroalimentaire de la région d'Acton pour la présentation de sa 18<sup>e</sup> édition, qui aura lieu les 3, 4 et 5 juillet 2015;

D'autoriser le directeur des Services culturels et sportifs ainsi que la directrice générale de la ville à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec la Foire Agroalimentaire de la région d'Acton.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2015-03-097

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER MADAME JOANNE JOANNETTE À PRÉSENTER UNE DEMANDE DE PERMIS POUR LA VENTE DE BOISSONS ALCOOLISÉES À LA RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX DU QUÉBEC.**

Attendu que la Foire Agroalimentaire aura lieu les 3, 4 et 5 juillet 2015 au parc Donald Martin;

Attendu que les organisateurs prévoient la vente de boissons alcoolisées pour cette activité;

Attendu qu'une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées doit être présentée à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec;

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu d'autoriser Mme Joanne Joannette à présenter une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour la tenue de la Foire Agroalimentaire les 3, 4 et 5 juillet 2015.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**GESTION DU BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE PAR LA CHAMBRE DE COMMERCE DE LA RÉGION D'ACTON.**

Attendu que la Ville d'Acton Vale souhaite que le bureau d'information touristique, situé à l'intérieur des locaux de la gare du Grand-Tronc, soit ouvert durant toute l'année;

Attendu qu'à cet égard, la Ville d'Acton Vale a offert à la Chambre de commerce de la région d'Acton d'occuper les locaux de la gare du Grand-Tronc et de devenir la gestionnaire dudit bureau;

Attendu la réception d'une proposition de la Chambre de commerce de la région d'Acton;

Attendu que les parties en sont venues à une entente et qu'il y a lieu de désigner les signataires du protocole d'entente qui spécifiera les clauses et conditions convenues;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 12 500 \$ pour 2015, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-621-02-970 à la Chambre de commerce de la région d'Acton, pour la gestion du bureau touristique situé dans la Gare du Grand-Tronc à Acton Vale pour 2015;

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant ainsi que la directrice générale de la ville à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec la Chambre de commerce de la région d'Acton, ledit protocole d'entente spécifiant les clauses et conditions convenues entre les parties.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**AVIS DE PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT.**

Une copie du projet de règlement portant le numéro Projet 277-2015 a été remise aux membres du conseil. Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture. De plus, une copie est disponible pour les personnes présentes dans l'assistance.

Le conseiller Yves Arcouette donne un avis de motion, avec dispense de lecture, à l'effet de présenter lors d'une prochaine séance le « Règlement pour la répartition des dépenses relativement aux travaux exécutés dans le cours d'eau Wilfrid-Coutu ».

### **AVIS DE PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT.**

Une copie du projet de règlement portant le numéro Projet 278-2015 a été remise aux membres du conseil. Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture. De plus, une copie est disponible pour les personnes présentes dans l'assistance.

Le conseiller Yvon Robert donne un avis de motion, avec dispense de lecture, à l'effet de présenter lors d'une prochaine séance le « Règlement pour la répartition des dépenses relativement aux travaux exécutés dans le cours d'eau Savoie ».

### **AVIS DE PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT.**

Une copie du projet de règlement portant le numéro Projet 279-2015 a été remise aux membres du conseil. Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture. De plus, une copie est disponible pour les personnes présentes dans l'assistance.

Le conseiller Bruno Lavallée donne un avis de motion, avec dispense de lecture, à l'effet de présenter lors d'une prochaine séance le « Règlement pour la répartition des dépenses relativement aux travaux exécutés dans le cours d'eau Laliberté et sa branche sud-ouest ».

Rs.2015-03-099

### **RÉSOLUTION RELATIVE À UNE DEMANDE AUPRÈS DU GOUVERNEMENT DU CANADA CONCERNANT LES POMPIERS VOLONTAIRES, PRESTATAIRES D'ASSURANCE-EMPLOI.**

*Attendu qu'en vertu de l'article 8 de la Loi sur la sécurité incendie, les autorités régionales, à savoir les municipalités régionales de comté doivent, en liaison avec les municipalités locales qui en font partie, et en conformité avec les orientations déterminées par le ministre, établir un schéma de couverture de risques fixant, pour tout leur territoire, des objectifs de protection contre les incendies et les actions requises pour les atteindre;*

*Attendu qu'adopté en vertu de l'article 38 de la Loi sur la sécurité incendie (RLRQ, chapitre S-3.4) et entré en vigueur en septembre 2004, le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal (RLRQ, chapitre S-3.4, r. 1) précise certaines conditions à respecter pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie (SSI);*

*Attendu la responsabilité des municipalités et des pompiers lors des interventions;*

*Attendu que les municipalités doivent notamment composer avec la situation particulière des pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent un autre métier comme emploi principal et qui peuvent, périodiquement, être dans l'obligation de revoir leurs disponibilités en tant que pompiers ou même abandonner la profession par manque de temps ou pour des raisons*

familiales. Les municipalités doivent ainsi, de façon récurrente, former de nouveaux candidats année après année. À cela s'ajoute le fait que la sécurité incendie est sous la responsabilité des municipalités possédant un niveau limité de ressources pour le financement de la formation de leurs équipes d'intervention;

Attendu que le gouvernement oblige les futurs pompiers volontaires à suivre une formation de base, ce qui engendre des coûts énormes pour les municipalités;

Attendu la difficulté de recrutement et de la disponibilité des pompiers volontaires et qu'entre 5 % à 7 % d'entre eux partent en outre chaque année et doivent être remplacés;

Attendu qu'une grande majorité des pompiers volontaires ou « sur appel » occupent d'autres emplois et que pour d'autres, reçoivent des prestations d'assurance-emploi et qu'ils demeurent toujours disponibles pour le marché du travail;

Attendu que les pompiers qui reçoivent des prestations d'assurance emploi se déplacent à perte pour effectuer leur travail, lors des appels d'urgence;

Attendu qu'il y aurait lieu, que les pompiers volontaires ne perdent pas leurs gains de prestation d'assurance-emploi lors des interventions d'urgence;

En conséquence, le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale demande à l'Union des Municipalités du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités, à la Fédération canadienne des municipalités, ainsi qu'à l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec de faire pression auprès du Gouvernement du Canada, afin de permettre aux pompiers volontaires prestataires d'assurance-emploi, de pouvoir effectuer leur travail lors des appels d'urgence, sans être pénalisés financièrement;

Que la Ville d'Acton Vale demande au Gouvernement du Canada de modifier la *Loi sur l'assurance-emploi*, afin que les pompiers volontaires ou « sur appel » puissent effectuer leur travail sans avoir de pénalité financière.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2015-03-100

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DE LA SUBVENTION ANNUELLE À LA CORPORATION DE GESTION ET DE PROMOTION DU PARC INDUSTRIEL ACTON VALE INC.**

Le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu :

D'autoriser une dépense de 30 000 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-621-00-970, à la Corporation de gestion et de promotion du parc industriel Acton Vale Inc. à titre de subvention annuelle 2015, pour les fins d'opération de la corporation.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

...Dépôt des rapports des départements suivants :

- a) Service des incendies;
- b) Bibliothèque municipale.

.....Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie
- i) Traitement de l'eau et épuration des eaux
- j) Ressources humaines

**Le conseil prend acte.**

Rs.2015-03-101

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'INSCRIPTION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE AU CONGRÈS DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC.**

Le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant suffisant pour l'inscription de la directrice générale, madame Nathalie Ouellet, OMA, au congrès de l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec qui aura lieu du 10 au 13 juin 2015 à Beaupré;

De payer, à même le poste budgétaire 02-160-00-310, le coût d'inscription de la congressiste ainsi que toutes les dépenses inhérentes pour assister audit congrès. Le coût d'inscription est de l'ordre de 800 \$ plus taxes.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

## **DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DU TRÉSORIER.**

En vertu de l'article 513 de la *Loi sur les élections et les référendums* dans les municipalités, la trésorière dépose le rapport des activités pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014.

**Le conseil prend acte.**

Rs.2015-03-102

## **EMBAUCHE D'UN POMPIER VOLONTAIRE.**

Attendu la recommandation du directeur du Service des incendies et de la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu:

D'autoriser l'embauche de monsieur Dany Dubois à titre de pompier volontaire au Service des incendies, conditionnel à la passation et la réussite d'un examen pré-emploi. Monsieur Dubois sera inscrit auprès de l'école nationale des pompiers afin de compléter la formation requise. La date d'embauche sera effective lors du début de la formation. La rémunération de monsieur Dubois sera selon les conditions salariales de la convention collective.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2015-03-103

## **ADJUDICATION DU CONTRAT POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE PAVAGE 2015.**

Attendu que la Ville a procédé, le 11 mars 2014 à 14 h 00 à l'Hôtel de Ville, à l'ouverture de soumissions pour l'exécution des travaux de pavage 2015;

Attendu que les documents étaient disponibles sur le site SEAO et que la Ville a reçu CINQ (5) soumissions;

Attendu la recommandation de monsieur Stéphane Bombardier, contremaître des Travaux publics;

En conséquence, le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 88 821.50 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-300-10-000 pour l'exécution des travaux de pavage 2015;

D'autoriser une dépense d'un montant de 18 882.50 \$, plus taxes, pour l'option de la rue Boulay, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-300-10-000 pour l'exécution des travaux de pavage 2015;

De financer ces dépenses comme suit :

- 99 199.00 \$ plus taxes à même les surplus libres ;
- 8 505.00 \$ plus taxes à même le fonds général.

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit : **Sintra Inc. (région Centre du Québec)** au coût de 88 821.50 \$, plus taxes et de 18 882.50 \$ pour l'option de la rue Boulay.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2015-03-104

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LE MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE POUR L'EXERCICE 2015.**

Attendu que des soumissions sur invitation ont été ouvertes le 11 mars 2015 à 14 h 30 à l'Hôtel de Ville quant au marquage de la chaussée pour l'exercice 2015;

Attendu que NEUF (9) fournisseurs ont été invités à soumissionner et que la Ville a reçu CINQ (5) soumissions;

Attendu la recommandation de monsieur Stéphane Bombardier, contremaître des Travaux publics;

En conséquence, le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu :

D'autoriser une dépense de l'ordre de 26 279.98 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-355-00-639, sur acceptation des travaux, pour le marquage de la chaussée pour l'exercice 2015;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit : **Lignes de Stationnement Entretien et Traçage (2006) Inc.** en vertu des prix unitaires prévus dans sa soumission du 11 mars 2015 pour le marquage de la chaussée, au coût de 26 279.98 \$, plus taxes.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2015-03-105

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE LUMINAIRES ROUTIERS AU DEL.**

Attendu que des soumissions par appel d'offres ont été ouvertes le 24 février 2015 à 10 h 30 à l'Hôtel de Ville pour la fourniture et l'installation de luminaires routiers au DEL;

Attendu que la Ville a reçu SEPT (7) soumissions;

Attendu qu'une lettre d'intérêt a été déposée auprès d'Hydro-Québec pour leur appui financier (no de projet attribué BIP1-13783);

Attendu la recommandation de monsieur Stéphane Bombardier, contremaître des Travaux publics;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 170 329.09 \$ plus taxes, ainsi que son paiement, sur acceptation des travaux, à même le poste budgétaire 22-300-10-000, pour la fourniture et l'installation de luminaires routiers au DEL, selon l'option # 1 :

De financer cette dépense comme suit :

- 47 624.72 \$ plus taxes à même le fonds de roulement remboursable sur une période de 5 ans;
- 122 704.37 \$ à même les surplus libres;

De rembourser les surplus libres d'un montant reçu de 39 720 \$, reçu par Hydro-Québec à titre d'appui financier;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit : **Électro Système P.L. Inc.** en vertu des prix prévus dans sa soumission du 24 février 2015 pour la fourniture et l'installation de luminaires routiers au DEL.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2015-03-106

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT D'UNE FACTURE ÉMISE PAR LOJACK CANADA ENTREPRISES ULC POUR UN PLAN DE PROTECTION BOOMERANG DU RADAR PORTATIF.**

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 286.29 \$, taxes incluses, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-390-00-494, à LoJack Canada Entreprises ULC, pour le plan de protection boomerang du radar portatif sur remorque à batteries, pour une période de 5 ans, soit du 26 janvier 2015 au 25 janvier 2020.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2015-03-107

**RÉSOLUTION POUR DÉSIGNER LES SIGNATAIRES DU PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC L'ASSOCIATION DU BASEBALL MINEUR D'ACTON VALE.**

Le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'accepter, tel que soumis, le protocole d'entente à intervenir avec l'Association du Baseball mineur d'Acton Vale pour l'organisation et l'animation de baseball mineur;

D'autoriser le directeur des Services culturels et sportifs ainsi que la directrice générale de la ville à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec l'Association du Baseball mineur d'Acton Vale.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

.... Dépôt du procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme.

**Le conseil en prend acte.**

.....**VARIA**

Rs.2015-03-108

**VOTE DE FÉLICITATIONS À MONSIEUR MAURICE COUTU.**

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de féliciter Monsieur Maurice Coutu pour l'obtention du titre de « Personnalité Bénévole de l'Année 2014 ». Ce titre souligne l'engagement bénévole de Monsieur Coutu au sein de la communauté valoise.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

PÉRIODE DE QUESTIONS.

La période de questions débute à 20 h 12.

Mme Angèle Ferland	<ul style="list-style-type: none"><li>• Questions relatives aux points 14.1 et 14.2, veut savoir c'est pour où le pavage et le marquage.</li></ul>
Résidents du 4 <sup>e</sup> Rang Est (Mme Angèle Ferland) Mme Paula Séguin de Ste-Christine)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Demandent qu'est-ce qui s'en vient pour le 4<sup>e</sup> Rang Est.</li><li>• Demandent qu'un cône soit installé en face du 591, 4<sup>e</sup> Rang Est.</li></ul>

Aucune autre question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 27.

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et vingt-sept minutes (20;27).

Éric Charbonneau  
Maire

Claudine Babineau  
Greffière

### **CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS**

Je, Sylvie Guay, CPA, CMA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

\_\_\_\_\_  
Trésorière

\_\_\_\_\_  
Date